

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE FRONTENEX & SAINT VITAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE

« LES CHENEVRIERS » & « COUVELOUP »



PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ACCES AUX INSTALLATIONS TOTAL GAZ



NOTICE EXPLICATIVE

PREAMBULE

Le présent dossier est déposé par la **Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie**.

La CCHCS créée par arrêté préfectoral en date du 23/12/2003 est composée de 11 communes : Plancherine, Verrens-Arvey, Cléry, Saint Vital, Tournon, Frontenex, Notre Dame de Bellecombe, Bonvillard, Saint Hélène Sur Isère, Montailleur et Grésy Sur Isère.

Ensemble de communes solidaires, la CCHCS a pour objet l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

Conformément aux dispositions de l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCHCS exerce pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires, des compétences obligatoires et optionnelles dont :

- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'action de développement économique,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- le transport,
- la politique du logement et du cadre de vie,
- la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Afin de se conformer aux préconisations du PPRT autour de l'établissement TOTAL GAZ situé sur la Commune de FRONTENEX, la CCHCS s'est engagée à prendre en charge l'aménagement d'une nouvelle route d'accès au site.

Il convient de préciser que l'élaboration du PPRT concernant la présente zone, a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 29/01/2009.

Le Conseil Communautaire de la CCHCS a délibéré en date du 17/12/2013 en faveur d'une procédure de déclaration d'Utilité Publique et Parcelaire afin d'obtenir la maîtrise foncière nécessaire pour réaliser les aménagements de voirie préconisés par le PPRT autour de l'établissement Total Gaz.

Pour la CCHCS, il s'agit donc d'acquérir les emprises nécessaires à l'élargissement du chemin d'exploitation existant passant actuellement pour partie sur des terrains privés, situé entre Total Gaz et la zone industrielle, sur les communes de Frontenex et Saint Vital.

1-PRESENTATION DU PROJET

Actuellement le site Total Gaz est desservi par la Rue de la Prairie ainsi que par un poste de déchargement de wagon situé au bord de la voie ferrée.

Suite à l'élaboration du PPRT mis en place autour de l'établissement Total Gaz sur la Commune de Frontenex, une nouvelle organisation du site a dû être étudiée.

Cette modification du site Total Gaz, consiste :

- en une modification du parcours des camions petits porteurs pour éviter la zone habitée sur la commune de Frontenex nommée « Le Clos de la Prairie » ;
- à supprimer le poste de déchargement des wagons et à le remplacer par un poste de déchargement de camions gros-porteurs situé au sud- ouest du dépôt.

Afin de réaliser ces préconisations concernant notamment le mode de diffusion du GPL, il est donc nécessaire de modifier l'accès au site pour supprimer l'accès traversant « Le Clos de la Prairie ».

Le nouvel accès, objet de ce présent dossier, empruntera la zone industrielle située au Sud. Il s'agit d'aménager le chemin d'exploitation existant en l'élargissant, afin de permettre une circulation sécurisée des camions devant desservir le site Total Gaz.

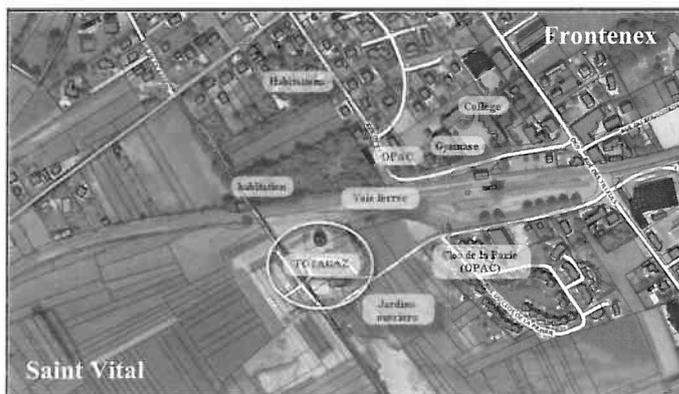
Ce chemin d'exploitation situé en limites des communes de Frontenex et Saint Vital, se trouve en limite ouest de la première et en limite Est de la seconde.

1-1 Situation géographique

Communes limitrophes, St Vital et Frontenex sont au cœur du territoire de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie, à proximité des communes de Clery, Montailleur, St Hélène Sur Isère, Notre Dame des Millères, Tournon et Verens Arvey.

Les Communes de Frontenex et St Vital font partie de l'arrondissement d'Albertville et de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie.

Le dépôt Total Gaz est situé en zone industrielle de Frontenex, dans un tissu industriel de petites et moyennes entreprises où il existe une zone habitée à proximité « Le Clos de la Prairie », un collège, un gymnase, une voie ferrée et des voies de circulations.



« Situation établissement Total Gaz. »

Le dépotage des wagons dans sa situation actuelle, à proximité immédiate de la zone d'habitation « Le Clos de la Prairie », présente un risque important pour la population selon le rapport du PPRT.

Afin de prendre en compte les préconisations du PPRT, le nouvel accès se fera en aménageant l'actuel chemin d'exploitation situé entre la rue de l'Expansion dans la zone industrielle de Frontenex et l'entrée Sud de l'établissement Total Gaz.

1-2 Le Projet

a- Le tracé retenu

Suite aux modifications qui doivent être apportées au site Total Gaz par préconisation du PPRT, il a été établi qu'une nouvelle voie d'accès à cet établissement permettra non seulement la réduction des risques mais également la rationalisation de l'accès au site qui évitera, à terme, les zones habitées.

L'aménagement de cette voie d'accès permettra donc:

- **de reporter le trafic en direction de l'établissement Total Gaz hors de la traversée de la zone d'habitation « Le Clos de la Prairie » et de supprimer, de fait, les nuisances occasionnées ;**
- **de réduire les risques présentés dans le PPRT ;**
- **de faciliter la nouvelle organisation du site Total Gaz;**
- **de continuer à desservir l'établissement Total Gaz en facilitant le transit des camions petits et gros porteurs.**

L'Association « Agir contre les risques du dépôt de gaz TOTAL Frontenex/St Vital » (créée dans le but de protéger les habitants contre les risques engendrés par le dépôt de gaz), est favorable à ce tracé car il permettrait de réduire le périmètre de protection, de mettre hors de danger de nombreuses habitations ainsi que le collège où sont scolarisés plus de 600 élèves et de permettre à la société TOTAL Gaz de modifier ainsi son système d'approvisionnement en utilisant, à la place des wagonnets, des camions circulant sur la route (*quatre par jour*).

b- Autre tracé étudié

Une autre possibilité d'accès a été envisagée par la CCHCS (voir tracé bleu plan ci-dessous). Cet accès, épargnant les parcelles privées à l'ouest, aurait pu être réalisé à l'arrière des bâtiments situés « Rue de l'Expansion » pour rejoindre le chemin d'exploitation menant à l'installation Total Gaz. Ce projet a été écarté car la zone non construite « UE », que la voie aurait ainsi desservie (à l'arrière des bâtiments de la « Rue de l'Expansion ») est classée inconstructibles depuis le 19/02/2013, car inondable (zone Ri) selon le Plan de Prévention des risques et inondations (voir p7 PPRI §2.4) et également classé pour partie dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT (voir p7 §2.3).

Le coût de réalisation aurait par ailleurs été beaucoup plus conséquent puisqu'il aurait fallu non seulement réaménager sur environ 30m un chemin existant mais construire une voirie en totalité sur plus de 200 m.

Ce projet aurait donc été plus couteux et n'aurait amené aucune plus-value quant à l'aménagement et au développement futur du site.



1-3 Objectif de l'opération

L'opération consiste à aménager une voie d'accès aux installations Total Gaz par la rue de l'expansion, en élargissant le chemin d'exploitation existant, reliant la zone industrielle et les installations Total Gaz.

La voirie nouvelle sera destinée à assurer la continuité du service de transport aux installations Total Gaz en toute sécurité, et ce, en respectant les prescriptions du PPRT.

Le présent dossier concerne l'acquisition de bandes de terrain situées en limite de la voie existante, afin de prévoir son élargissement, sur un linéaire de 330m, pour une superficie totale d'environ 2 000m².

1-4 Description technique du projet :

- **Etat initial de la zone :**

Le terrain accueillant le projet d'aménagement se situe en plaine, au lieudit « Les Chenevriers et Couveloup » sur les Communes de Frontenex et Saint Vital.

Le projet sera réalisé en suivant le tracé du chemin d'exploitation existant qui relie la zone industrielle par la rue de l'expansion aux installations Total Gaz.



Vu de TOTAL GAZ sur chemin d'exploitation existant vers Zone d'Activité



Vu de la Zone d'Activité sur chemin d'exploitation existant vers Total Gaz

Ce chemin d'exploitation est bordé essentiellement par des prés ou des bois mais aussi par un mur en parpaings côté zone industrielle (sur environ 20m) puis par une clôture rigide côté Total Gaz (clôture du site sur environ 20m).

Un réseau d'eaux pluviales se situe sous l'emprise du chemin d'exploitation et est visible sur sa partie nord (forme la génératrice supérieure de la buse visible). Il existe également une conduite de gaz qui traverse le chemin (*voir plan*). Le terrain naturel a une pente faible et irrégulière.

- **Projet :**

Les travaux consistent à aménager une voirie d'accès au site total gaz qui permettra la circulation journalière de poids lourds et également de véhicules légers.

Le terrassement se compose pour l'essentiel de déblais en partie sud (décaissement de structure) et d'une zone de remblais côté nord (Total Gaz), afin de prévoir une structure suffisante au-dessus de la buse existante et ainsi garantir la stabilité de la chaussée.

Le projet de voirie est composé d'une plate-forme de 6,00m de large et d'une sur-largeur de 4,00m côté nord destinée au stockage des poids lourds.

La surface sera traitée en enrobé sur 4m de large (8m au niveau de la sur-largeur). Cette chaussée sera bordée de part et d'autre par un accotement stabilisé de 1m de large.

Un caniveau béton sera posé dans l'emprise de l'accotement situé en partie ouest du projet.

Le profil en long de la voirie est composé de deux points hauts situés aux extrémités du projet et d'un point bas situé au niveau de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales existant.

Le dévers de la voirie est de 2% en pente unique en direction du caniveau béton.

La structure de chaussée est traitée pour le passage des poids lourds.

Les eaux de pluie seront traitées via des grilles situées dans le caniveau béton, et rejetées au réseau existant par des canalisations pvc.

Les talus de remblais seront végétalisés et engazonnés.

2- LE PROJET AU REGARD DE L'URBANISME ET DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

2-1 POS de la Commune de FRONTENEX :

Le POS de la Commune de Frontenex a été approuvé le 27/06/1996, modifié les 13/12/2004, 21/03/2006, 30/08/2007, 27/11/2009, 21/01/2011 et 24/02/2012, révisé le 30/08/2007 et mis à jour le 17/04/2013.

Les parcelles concernées par le présent dossier se situent en zone IINA, ND et UE du POS de la Commune de Frontenex.

« La zone IINA correspond à des zones naturelles pouvant être urbanisées par modification du POS ou par création d'une zone d'aménagement concertée.

La zone ND correspond à des zones naturelles recouvrant un secteur de sauvegarde des sites naturels ou de protection contre les risques naturels.

La zone UE correspond à des zones urbaines correspondantes aux secteurs d'activités économiques existantes. »

2-2 PLU de la Commune de SAINT VITAL :

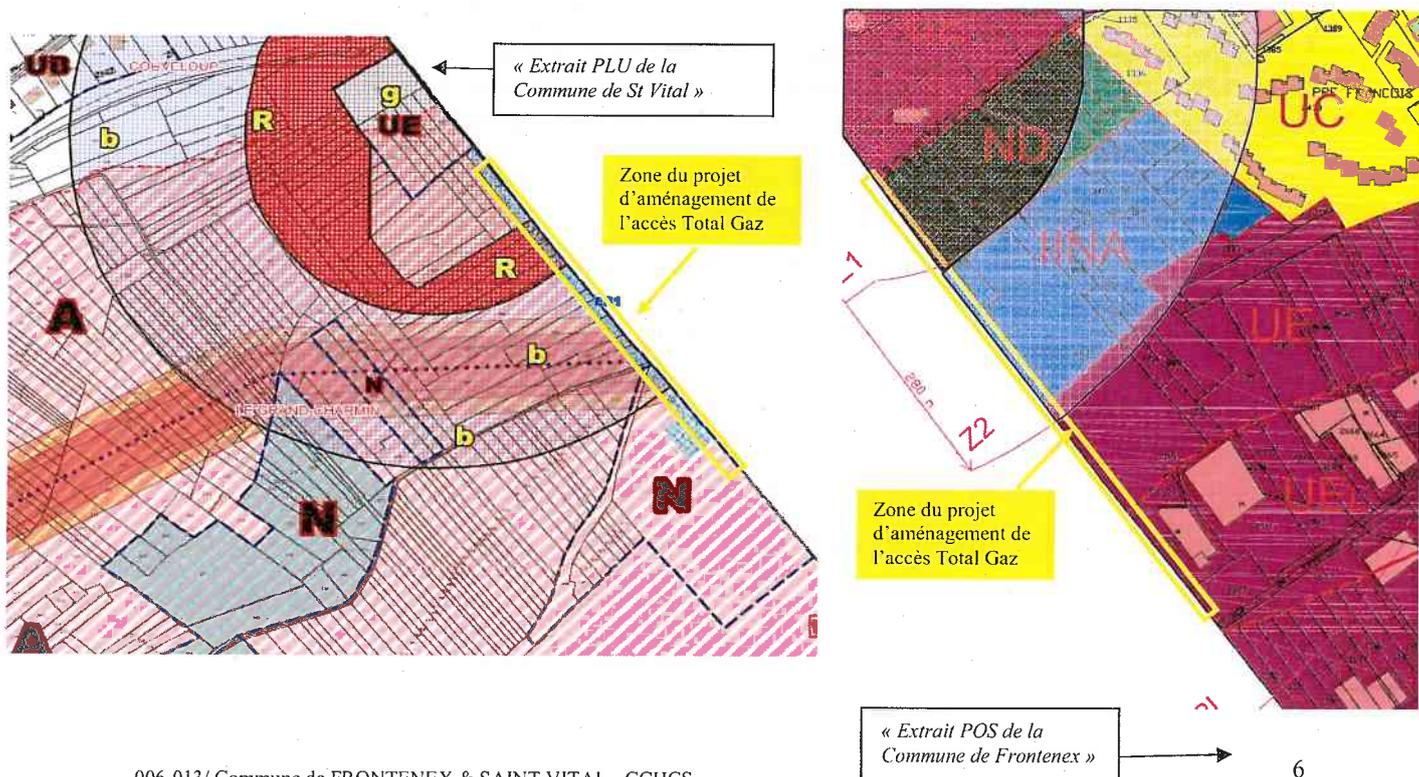
Le PLU de la Commune de Saint Vital a été approuvé le 31/01/2014.

Les parcelles concernées par le présent dossier se situent en zone A et N du PLU de la Commune de Saint Vital.

« Les zones A correspondent aux secteurs de la communes équipés ou non à protéger en raison du potentiel agronomique des terres.

Les zones N sont des zones naturelles et forestières équipées ou non à protéger en raison de :

- Soit la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- Soit l'existence d'une exploitation forestière ;
- Soit de leur caractère d'espace naturel.»

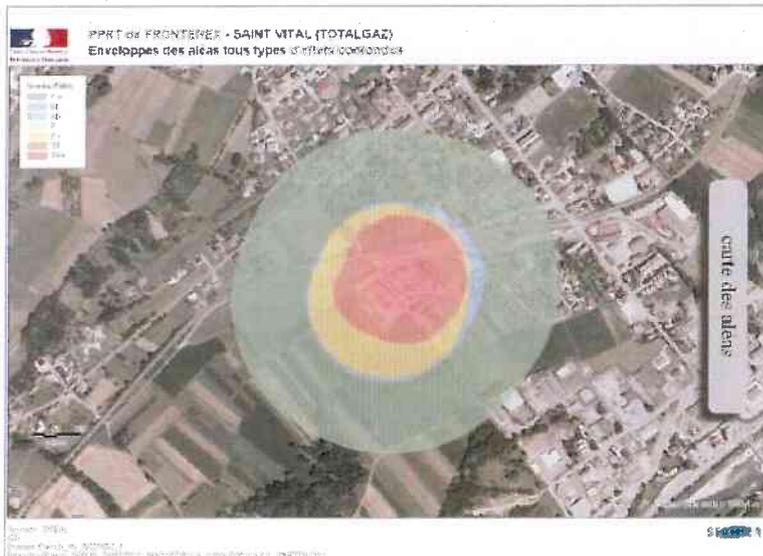


2-3 Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT):

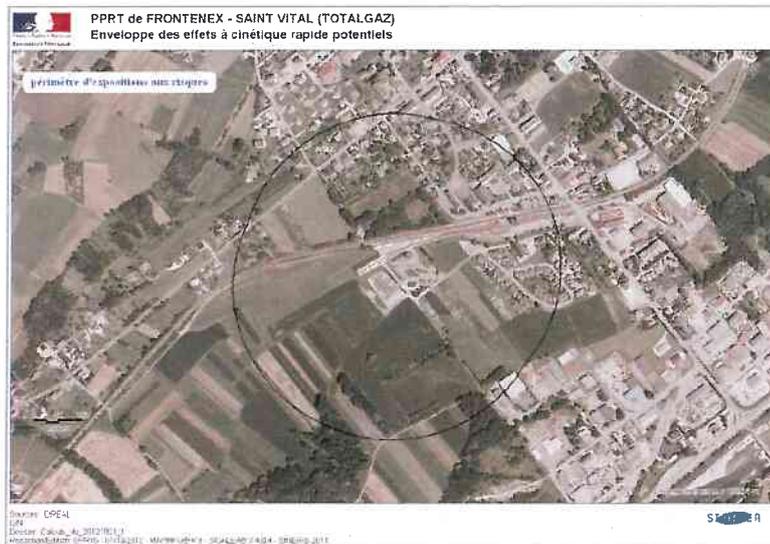
Le PPRT autour de l'établissement TOTAL GAZ, installation relevant du « seuil-haut » de la directive Européenne SEVESO, a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 29/01/2009, modifié par arrêtés préfectoraux du 03/06/2010, 28/10/2010, 22/06/2011, 13/07/2012 et 28/06/2013 et actuellement en cours d'approbation.

L'élaboration du PPRT (au cours des années 2009 à 2011) a montré que la configuration du site TOTAL GAZ actuel, présentait des risques importants notamment en raison de la proximité des wagons des zones habitées. Aussi TOTAL GAZ a donc proposé en 2012 une modification de son site en vue de supprimer les gros risques de dangers constitués par les wagons.

Cette modification, présentée dans le §1 du présent dossier, fait notamment ressortir la nécessité de réaliser une nouvelle voie d'accès aux installations Total Gaz, dans le but de respecter les préconisations du PPRT.



« Carte des Aléas du PPRT »

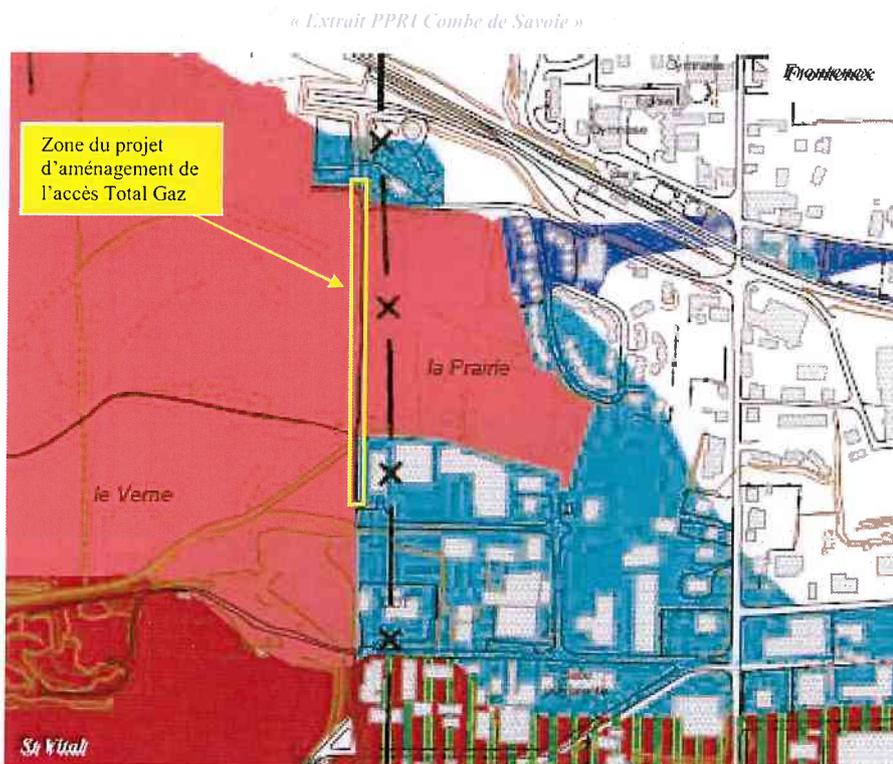


« Périmètre d'expositions aux risques du PPRT »

2-4 Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI):

Les communes de Frontenex et St Vital sont soumises au Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Isère et ses principaux affluent en Combe de Savoie, approuvé le 19/02/2013.

Les terrains concernés sont situés en **zone Ri**, toutes les constructions y sont interdites.



3-NEGOCIATIONS FONCIERES

La Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie a entrepris des négociations amiables avec les propriétaires concernés par l'emprise du projet.

A ce jour, la CCHCS a obtenu 5 accords amiables sur 6 comptes fonciers. Il reste à obtenir :

-1 compte foncier en désaccords.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière totale des emprises sur les propriétés privées du projet de déviation, la CCHCS a décidé, par délibération en date du 17/12/2013 de recourir à une demande de Déclaration d'Utilité Publique conjointe à une Enquête Parcellaire.

CONCLUSION

Par ce dossier, la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie demande à Monsieur le Préfet d'engager une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire afin d'obtenir la maîtrise foncière totale pour le projet d'aménagement de la route d'accès aux installations TOTAL GAZ.